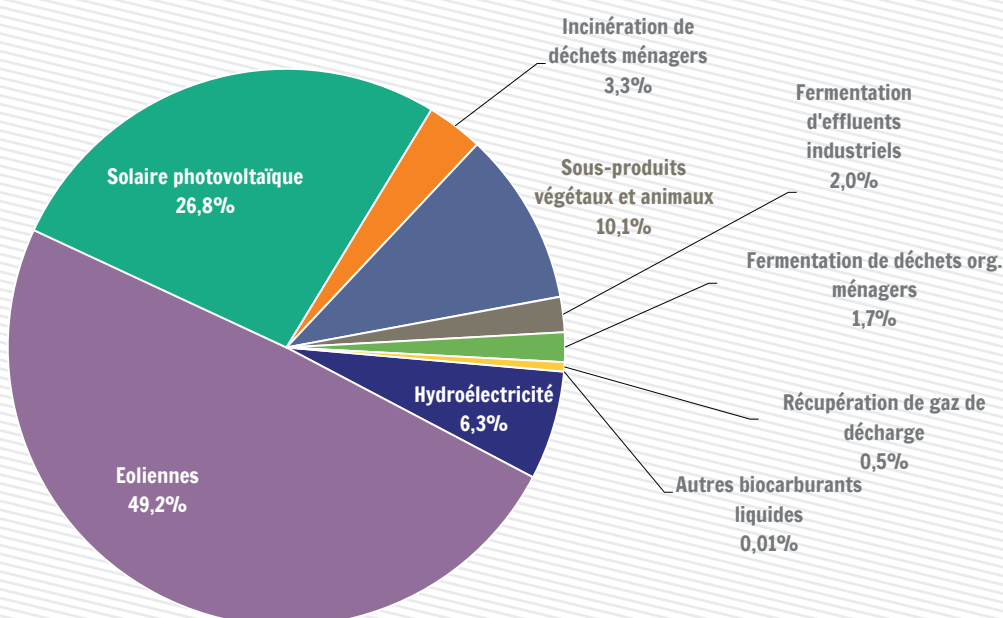


Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

6 222 GWh

La production nette d'électricité renouvelable est estimée en 2023 à 6 222 GWh, soit 22 % de la production nette d'électricité totale

Production 2023 : Electricité = 6 222 GWh

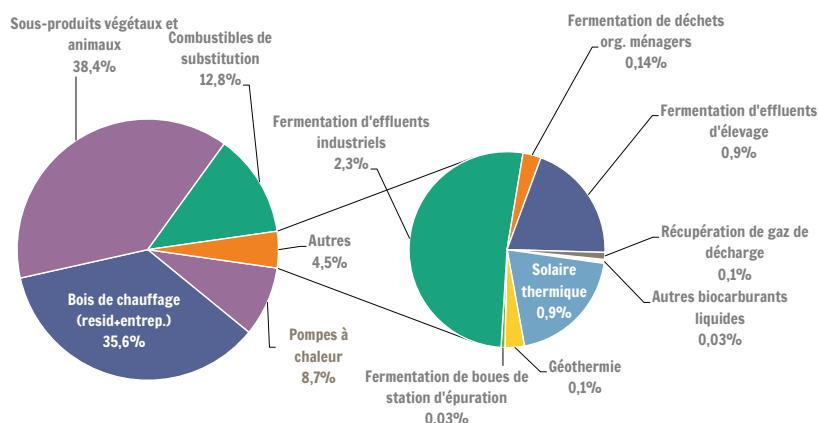


Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2025 ; Calculs : IWEPS

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergie renouvelables (SER). La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production nette d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2023 s'élève à 6 222 GWh (+16 % /2022, x2,3 depuis 2010), représente 22 % de la production nette d'électricité totale, grâce à l'ensemble de la biomasse (21 %), à la force hydraulique (6,3 % pour 68 % en 2000), à l'essor de l'éolien (49,2 %, production x4 depuis 2010) et au photovoltaïque (26,8 %, production x20 depuis 2010). L'électricité issue des sources « hors biomasse » est de 5 122 GWh. La production électrique liée à la biomasse s'élève à 1 100 GWh et est inférieure à la production électrique éolienne (3 062 GWh) et solaire photovoltaïque (1 667 GWh). Dans le cadre de la transposition européenne de la Directive Efficacité énergétique, l'engagement belge est d'atteindre 13 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie brute en 2020, soit en valeur absolue 49 120 GWh. Ce seuil a été décliné pour les régions (accord politique « Burden Sharing » en décembre 2015, soit 14 850 GWh pour la Wallonie) et fixé à 15 600 GWh par Arrêté du GW en avril 2015. La production brute SER en Wallonie, au sens de cette directive était de 17 067 GWh en 2020 ; elle s'élève en 2023 à 20 530 GWh soit une part estimée à 17,4 % (pour 3,9 % en 2005) ce qui représente 66 % en valeur absolue de l'objectif fixé par le PACE wallon en 2030 (31 250 GWh). En 2023, la part de l'électricité SER représentait 44 % de l'objectif fixé par le PACE, la part de chaleur SER était quant à elle à 73 %. La production brute SER est la somme de la production électrique SER et de la chaleur SER et des biocarburants du transport routier ; elle est rapportée à la consommation finale brute (117 989,8 GWh selon modalités).

Part d'énergie renouvelable dans la production énergétique

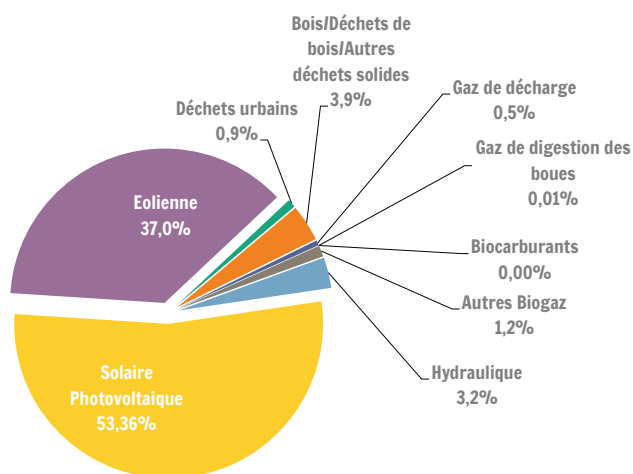
Production 2023 : Chaleur = 11 346 GWh



La production de chaleur nette s'élève à 11 346 GWh en 2023, en hausse de 5 % par rapport à 2022. Elle est principalement assurée par les énergies de type biomasse, en particulier la biomasse solide.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2025 ; Calculs : IWEPS

Puissance électrique renouvelable en 2023 : 3 561 Mw él



En 2023, la puissance électrique renouvelable (puissance installée) atteint les 3 561 Mw él (+15 % /2022) et a été multipliée par 3,7 depuis 2010 (par 12 depuis 2005, 301 Mw él). Notons l'essor du solaire photovoltaïque +26 % par rapport à 2022 (multiplié par 22 depuis 2010) et de l'éolien (+4 % par rapport à 2022 et multiplié par 3 depuis 2010).

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Direction de la promotion de l'énergie durable, Institut de conseils et d'études en développement durable (ICEDD), données mai 2025 ; Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les sources d'énergie renouvelables sont définies comme étant des sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice et hydroélectrique, biomasse solide (bois, ...), biogaz (décharge, stations d'épuration d'eaux usées, ...) et bioliquides).

1. GWh : gigawattheure.

2. Mw él : mégawatt électrique

Les différentes productions d'énergie provenant de sources renouvelables peuvent être regroupées en électricité renouvelable, chaleur et biocarburants.

Sources : SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE) – DPED, ICEDD. Données mai 2025 ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Cet indicateur est calculé sur la base des statistiques de l'énergie fournie par les « Bilans énergétiques régionaux », qui s'inscrivent tant que faire se peut dans les exigences des directives en la matière.

Les « Bilans énergétiques régionaux » et les analyses qui en découlent sont publiés annuellement par le SPW Territoire Logement Patrimoine Energie (TLPE).

Pour en savoir plus : Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> et <http://www.iweps.be>
Personne de contact : **Julien Juprelle** (j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2026**